COLLEGE JACQUELINE AURIOL
64 AVENUE EDOUARD VAILLANT
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Voyage à Rochester en mars 2021

Contenu des prestations :

Transport en bus et ferry **ou** eurotunnel aller et retour, du collège Jacqueline Auriol à Boulogne-Billancourt à Canterbury.
Bus pour les visites du lundi à l'arrivée en Angleterre au vendredi **ou** samedi selon proposition, jusqu'au retour en France, au collège Jacqueline Auriol à Boulogne-Billancourt.
Pour les déplacements en autocar, tous les frais d'autoroute et de parking doivent être inclus dans le prix. Dans tous les cas, l'autocar devra être équipé de ceintures de sécurité et les moyens de transports utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.

Le candidat fournira un mémoire technique où figureront les caractéristiques de l'autobus mis à disposition, les immobilisations obligatoires de l'autobus et du chauffeur afin de respecter la réglementation en vigueur, et toutes les informations susceptibles de permettre à l'acheteur d'apprécier la qualité de l'offre.
Ce mémoire comportera également une description détaillée du lieu d'hébergement permettant d'en apprécier l'implantation, la structure et le confort.
Séjour pour 55 élèves et 4 accompagnateurs en pension complète, tous payants,
Gratuité pour le ou les chauffeurs.
A noter que l'effectif pourra être ajusté jusqu'en janvier 2021.

Programme
(sur la base de 55 élèves et 4 accompagnateurs)
du lundi 15 mars au vendredi 19 ou samedi 20 mars 2021 (dates flexibles en fonction des prix, voyage devant cependant impérativement se dérouler en mars et en dehors des vacances scolaires).

Lundi 15 mars
Départ du Collège Jacqueline Auriol aux alentours de 6h.
Petit-déjeuner et déjeuner pique-nique fournis par les familles en France.
Trajet en bus jusque Calais pour prendre ensuite l'eurotunnel ou le ferry.
Arrêt à Canterbury en fin de matinée.
Visite guidée de la ville et visite de la Cathédrale.
Départ en fin d'après-midi.
Arrivée au point de rencontre à Rochester à 18h30.
Accueil par les familles hôtesses avant le dîner (début de la pension complète).

Mardi 16 mars
Matin : découverte de Rochester
Visite du château au plus haut donjon normand d'Angleterre
Pique-nique fourni par les familles hôtesses.
Après-midi : visite de Chatham Historic Dockyard
Départ : 8h30 – Retour : 18h. Environ.

Mercredi 17 mars
Journée d'excursion dans le Kent.
Matin : visite du château de Leeds
1 pique-nique fourni par les familles hôtesses.
Après-midi : arrêt à Maidstone. Promenade dans la ville et shopping.
Départ : 8h30 – Retour : 18h30.

Jeudi 18 mars
Journée d'excursion à Canterbury.
Matin : visite des Canterbury Tales
1 pique-nique fourni par les familles hôtesses
Après-midi : promenade en barque sur la rivière et temps libre.
Départ : 8h30 – Retour : 19h.

Vendredi 19 mars
Départ du point de rencontre à 8h.
Pique-nique fourni par les familles hôtesses (fin de la pension complète).
Arrivée à Londres vers 10h30
Matin : découverte (sans guide) à pied des principaux monuments de Londres.
Pique-nique dans St James's Park. 1 repas froid est fourni par les familles hôtesses.
Après-midi : visite de la National Gallery.
Il faut qu'il soit possible de réserver en supplément le dîner.
Départ de Londres dans la soirée pour retour en France dans la nuit ou le samedi matin, via ferry ou eurotunnel puis bus jusque Boulogne-Billancourt.

L'offre doit comprendre :
- L'hébergement dans des familles d'accueil (**grand maximum 4 élèves/famille**)
- La pension complète par les familles d'accueil du lundi 16 mars au dîner jusqu'au vendredi 20 mars au déjeuner
- l'hébergement et la restauration des accompagnateurs si hors familles d'accueil
- La réservation et les droits d'entrées des sites prévus au programme
- L'assurance annulation individuelle et groupe, pour cas de force majeure (y compris attentat) ou sur présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité du participant à participer au voyage, la démission d'un élève de l'établissement devra également être couverte par l'assurance annulation
- tous les frais de voyage
- le dossier de voyage
- en fonction des horaires du voyage retour : la possibilité de réserver en option des repas (dîner, petit-déjeuner), dans ce cas, les tarifs devront être fournis afin que soit apprécié le coût total du voyage pour chaque participant,

Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.
L'ensemble de ces prestations devra respecter la réglementation liée à l'hygiène alimentaire.
Une assurance assistance/rapatriement sera incluse dans le prix de l'offre.
Le fournisseur affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché à ses torts être en règle avec les administrations fiscales et sociales.

Jugement des offres
Le jugement des offres sera effectué, après éventuelle négociation avec le(s) candidat(e.s).
L'attribution du marché se fera au fournisseur qui présentera l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, appréciée selon les critères énumérés ci-après.

Qualité des prestations : 60 % (programme éventuellement modifiable par le.a candidat.e si la modification est jugée pédagogiquement justifiable et intéressante)
Prix : 40 %
L'examen de la qualité de la prestation de l'offre se fera sur la base du mémoire technique.

Calendrier des opérations :
- réception et étude des offres selon date fixée
- présentation des offres et choix du prestataire en conseil d'administration (avant le 3/07/2020)
- vote du principe du voyage et du coût par participant en conseil d'administration (avant le 3/07/2020), Après le vote, le voyage devra être autorisé et validé par l'Autorité de tutelle académique, aucun document ne pourra être exigé signé avant cet accord .
- début septembre : inscription des élèves. Dès que la liste sera arrêtée (au plus tôt dans le mois), une réservation pourra être signée par le Chef d'Etablissement du collège J Auriol.
- après réservation, le contrat devra être envoyé au collège afin qu'il soit voté en conseil d'administration puis validé par l'Autorité de tutelle académique, Le contrat devra reprendre toutes les conditions et options souhaitées par le collège,
- dans l'entre-temps de la signature du contrat, des acomptes pourront être réglés, Le solde ne pourra être réglé sans la signature définitive du contrat par les 2 parties,

PAIEMENT :
Toutes les factures d'acompte et de solde devront être adressées au collège Jacqueline Auriol par l'intermédiaire du portail CHORUS PRO, Toute facture transmise par mail ou voie postale sera rejetée,
Le RIB du prestataire devra être précisé sur chaque facture sous la forme IBAN et BIC,

SIRET DU COLLEGE POUR CHORUS PRO : 1992 12382 00022

Toutes les offres seront obligatoirement déposées sur le portail AJI, seules les questions relatives à la rédaction (précisions sur l'organisation, les options, le caractère financier, etc) permettant au prestataire d'établir au mieux son offre dans les délais impartis seront adressées à l'intendance du collège (qui transfèrera au besoin au professeur organisateur) : par mail à int.0921238w@ac-versailles.fr